

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du jeudi 28 juin 2018

La séance est ouverte à 18h00.

Présents : DERANQUE Roger, Maire ; ARAMAND Françoise, 1^{ère} Adjointe ; RIOU Jean-Yves, 2^{ème} Adjoint, VALENTIN Régis, 3^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux : AUDIBERT Régis, GARDON Alain, MIRAN Audrey, MORRA Roger, TENDEIRO Jean.

Absents : BRESSIER Martine, DAUPHIN Anne-Marie, DELOGU-HAMELIN Marie-Christine, EGG Philippe, GUEYDON Alain, REUS Anne-Cécile, REUSA Claude, ROMANI-PREVOTEAU Céline.

Pouvoirs : BRESSIER Martine à MORRA Roger, EGG Philippe à GARDON Alain, GUEYDON Alain à ARAMAND Françoise, REUS Anne-Cécile à DERANQUE Roger.

Secrétaire de séance : ARAMAND Françoise

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 1^{er} juin 2018.

ORDRE DU JOUR

1. Intervention des élus de la Communauté Territoriale du Sud Luberon (COTELUB) et point sur les différents dossiers en cours.

Le Maire accueille Paul Fabre, Président de COTELUB, et Robert Tchobdrenovitch, Président de la Commission Finances, invités ce jour afin d'échanger avec les membres du Conseil municipal.

Un point est alors fait sur :

- les différents dossiers en cours (et notamment la mise à disposition ou le transfert du bâtiment accueillant la crèche Les Minots, la collecte et le tri des ordures ménagères) ;
- les subventions et dotations qui ont été ou vont être allouées aux acteurs du territoire communal (Basilic Diffusion, le Centre Culturel Cucuron Vaugines, la Commune, etc., ...) pour un montant total qui impacte de façon significative le budget de la Communauté de Communes, que ce soit en fonctionnement ou en investissement ;
- la situation financière de l'intercommunalité ;
- la nature des relations entre la Commune et COTELUB.

Il ressort de ces différents échanges le souhait d'aller de l'avant et la volonté de travailler de concert avec la communauté territoriale.

Pour marquer l'engagement de la commune dans cette voie, le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, prévu le 09 juillet, le point suivant ainsi formulé :

« Retrait de (autrement dit "rapporter") la délibération du 13/04/2018 et décision de transfert en pleine propriété à COTELUB du bâtiment accueillant la crèche les Minots ».

A l'issue du débat, les élus de COTELUB quittent le Conseil municipal, dans l'attente de la délibération du 09 juillet pour : d'une part finaliser les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), et d'autre part engager le projet de construction d'une nouvelle crèche.

2. Gestion du personnel

- **Création de deux emplois en contrat Parcours Emploi Compétences qui seront affectés aux services techniques** : le Maire expose aux membres du Conseil municipal le projet de recrutement de deux agents en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC), destinés à renforcer les effectifs des services techniques et afin d'assurer l'entretien des bâtiments communaux, voiries et espaces publics.
Le temps de travail est de 20 heures hebdomadaires avec une prise en charge de l'Etat de 40%, ramenant ainsi le coût à la charge de la Commune à 604 €/mois.
Ces contrats sont d'une durée minimum de 9 mois et peuvent être renouvelés dans la limite de 24 mois.
Les postes sont à pourvoir dès que possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

VALIDE la création de ces deux contrats Parcours Emploi Compétences (PEC), d'une durée initiale de 9 mois, renouvelables sur décision expresse, dans la limite de 24 mois.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour le recrutement de ces deux agents en PEC.

INDIQUE que la rémunération à charge de la Commune sera de 604 €/mois/agent.

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

- **Création de deux postes d'adjoint technique territorial en charge de l'entretien des bâtiments publics et de la surveillance de la cantine scolaire** : les deux contrats à durée déterminée qui avaient été recrutés suite à une délibération du 28/08/17 pour assurer la surveillance des élèves et l'entretien des bâtiments communaux vont arriver à échéance. Ces deux agents, Nathalie GILIBERT et Fabienne SMYRNE, ayant donné toute satisfaction et ces emplois correspondant à des besoins permanents, il est proposé de créer deux postes d'adjoint technique territorial à temps non complet et de les nommer comme stagiaires sur ce grade avant de les titulariser dans un an.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

CRÉE deux postes d'adjoint technique territorial 2^e classe affectés aux écoles.

MET à jour le tableau des effectifs.

La séance est levée à 19h40.